

NOUVELLES DES COCOS (KEELING)

par J.-F. DUPON (*)

« *The Kingdom of the Cocos Keeling Islands has a strange and attractive history - as instructive in its way as is that of any great nation or any story that tells of the doings of the ruler and the ruled* » WOOD JONES F. (1912) (1).

La fin du règne de la famille Clunies-Ross sur les îles Cocos (Keeling) en 1978, a été évoquée dans l'Annuaire, Volume V., par Charles Cadoux (2). Elle a placé l'Australie, juridiquement responsable depuis 1957 de ces deux atolls coralliens perdus dans le nord de l'Océan Indien (12°10S-96°50E), devant la nécessité de tenir les engagements pris par le Gouvernement travailliste en 1974, à la suite des recommandations d'une première mission du Comité de décolonisation de l'ONU.

LA NOUVELLE MISSION DU COMITÉ DE DÉCOLONISATION (1980)

Le 31 août 1978, le Gouvernement australien a acheté à John Clunies-Ross ce qui restait de ses propriétés sur l'archipel depuis l'établissement de l'aérodrome sur l'île ouest en 1945 (3). L'achat des terres correspondant à ces installations avait eu lieu en 1951. Elles avaient été vendues par

(*) Professeur à l'Institut de Géographie de l'Université d'Aix-Marseille II ; ORSTOM.

(1) WOOD JONES F. - Coral and atolls : a history and description of the Keeling Cocos Islands with an account of their flora and fauna, and a discussion of the method of development and transformation of coral structures in general. London - Lovell Reeve and Co Ltd. 1912. 384 p.

(2) CADOUX Ch. - Fin de dynastie et fin d'une époque aux îles Cocos (Keeling). Annuaire des pays de l'Océan Indien, CNRS-PUAM, vol. V., 1978. pp. 207-213.

(3) Cet aérodrome avait été établi sous l'administration militaire, peu de temps avant la capitulation japonaise, pour servir d'escale aux vols entre l'Australie et Ceylan. Jusque-là, l'importance de l'archipel avait surtout tenu à son rôle de relais pour les communications de l'Australie par câbles sous-marins. Bombardées à ce titre par les Japonais en mars 1942, ses installations avaient continué à fonctionner, mais les Britanniques, usant de la désinformation qui leur était chère, ne mentionnèrent plus jamais en clair le nom de l'archipel à partir de cette date, donnant ainsi à croire avec succès à l'ennemi qu'il était devenu inutile alors que la chute de la Malaisie, de Singapour et de l'Indonésie avaient en fait accru considérablement le rôle et la valeur de la station - (HUGHES J.S. - KINGS OF THE COCOS. - METHUEN - London - 1950, 163 p.).

La base militaire fut désaffectée en 1946 et l'aérodrome ne reprit de l'activité qu'entre 1951 et 1967, comme relais de vols internationaux à destination de l'Australie, avant que les progrès de l'Aviation Civile ne justifient plus cette escale technique.

Annuaire des Pays de l'Océan Indien, Volume VIII, 1981.

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 16.051.

Cote : B

6 NOV. 1984

Clunies-Ross au Gouvernement australien désireux de les utiliser à titre civil, alors que les atolls étaient pour quelques années encore rattachés à la colonie de Singapour. Le roi des Cocos devait garder 5 ha environ, comprenant la résidence familiale et les dépendances, sur les quelques 1400 que totalisent les 27 îles et îlots de l'archipel (cf. carte ci-jointe).

Substituer un pouvoir local électif à la monarchie autocratique qui prévalait jusque là, confier à une coopérative de travailleurs la gestion des activités productives et faire rattraper à la petite communauté des Cocos Malay le retard qu'elle avait accumulé en matière d'équipements publics, d'éducation et d'ouverture au monde extérieur, tel était le programme que le Gouvernement australien, passé entre-temps aux mains des conservateurs en 1975, se proposait de poursuivre dans ce Territoire sous tutelle relevant de la Charte des Nations Unies (chapitre XI).

Depuis lors, ces différents engagements ont été pour l'essentiel tenus. Une nouvelle mission du Comité des 24 a visité l'archipel (7-11 juillet 1980) et confirmé ces changements. Présidée par un Ivorien, elle était composée d'un Fijien, d'un Yougoslave et de 5 membres du Secrétariat du Comité qui pour certains avaient participé à la mission de 1974 dont les conclusions entraînaient la chute de Clunies-Ross.

La Mission eut aussi à cette occasion des entretiens avec le Gouvernement fédéral australien à Canberra et visita une communauté de Cocos Malay installée à Kataning, en Australie occidentale.

Les conclusions les plus saillantes de son rapport furent les suivantes :

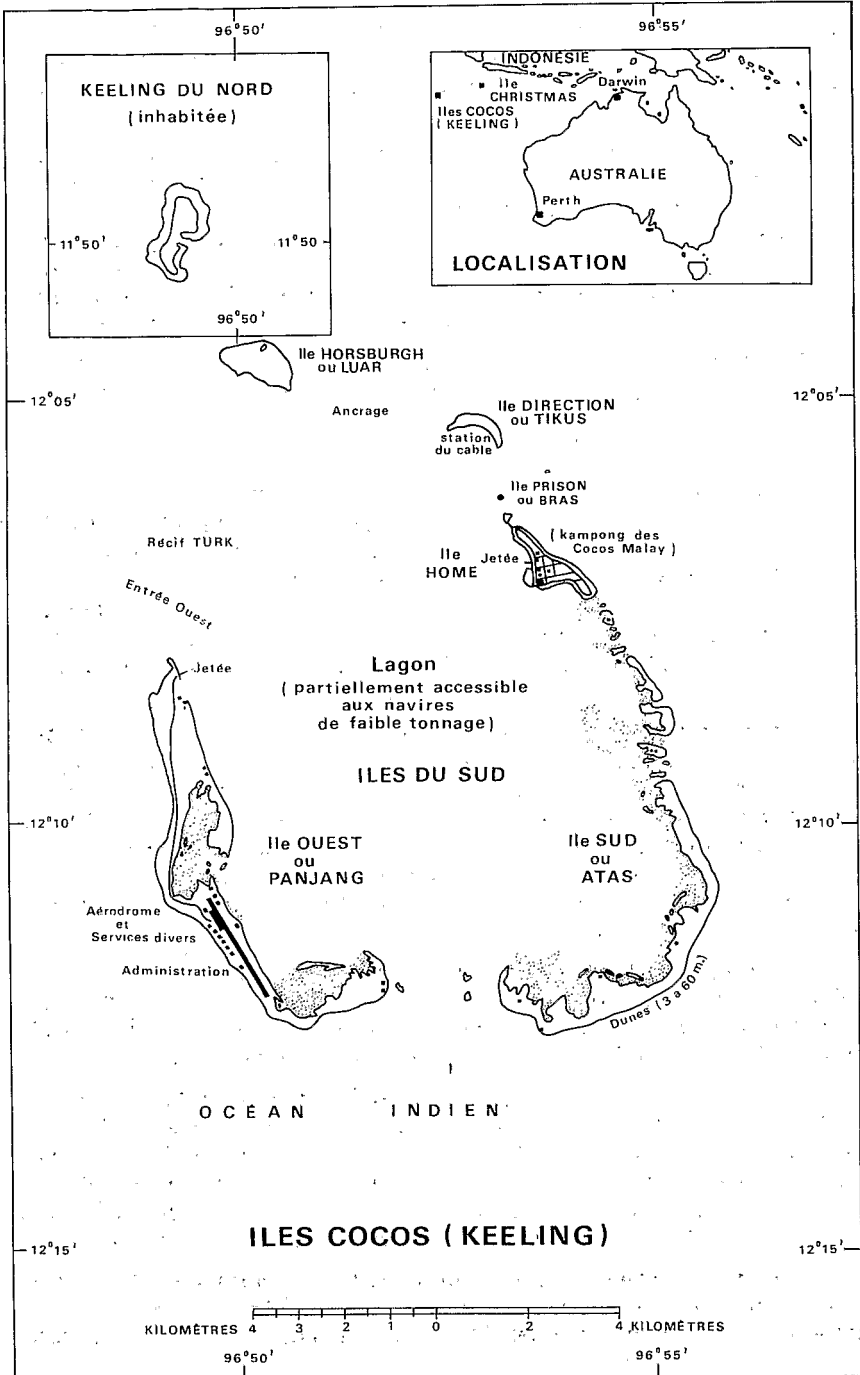
- Elle confirmait l'amélioration de la situation des Cocos Malay en matière constitutionnelle, économique, sociale et éducative par rapport à 1974.
- Elle reconnaissait que la vente des propriétés de Clunies-Ross avait permis à la communauté des Cocos Malay d'accéder à une plus grande indépendance politique et sociale.

Elle insistait néanmoins sur la persistance d'une interdépendance entre cette communauté et l'ancien propriétaire, lequel conservait à son avis une place telle dans la vie de la communauté qu'il en résultait un malaise. Elle invitait en conséquence l'administration australienne à prendre les mesures nécessaires pour faire cesser cet état de choses.

Elle recommandait que la diversification de l'économie des îles soit entreprise, notamment par le développement d'autres activités agricoles que l'exploitation des cocoteraies, grâce à l'envoi sur place d'un conseiller agricole. Elle préconisait aussi l'amélioration des liaisons avec l'extérieur et leur plus grande autonomie, notamment par l'acquisition d'un moyen de transport appartenant à la communauté insulaire (4).

Enfin, la Mission attirait l'attention des autorités australiennes sur l'existence d'un nombre non précisé de sociétés « étrangères » qui avaient

(4) On se bornera à rappeler à ce propos, pour donner la mesure du réalisme de ces propositions, que les Cocos Malay étaient au nombre de 312 en 1981 (sur 569 habitants), et que les îles, qui ont exporté 187 tonnes de coprah en 1980-81, se trouvent à 2768 km au nord-ouest de Perth, 3685 km à l'ouest de Darwin et quelque 800 km au sud-ouest de Java.



fait du Territoire leur siège social afin de profiter de son statut de franchise fiscale. Elle réclamait à cet égard une enquête et demandait à ce que les autorités de tutelle veillent à ce qu'une telle situation profite à l'ensemble des habitants.

Au cours de son séjour, la Mission, constatant que les Cocos Malay n'étaient pas assez informés du rôle de l'ONU, de la résolution du Comité Spécial concernant leur Territoire et de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée Générale, devait attirer en conséquence l'attention de la population sur le concept de nationalité et le rôle de l'ONU. Elle recommandait en conclusion que la population acquière dans les meilleurs délais les connaissances nécessaires pour exercer librement son droit à l'autodétermination.

L'évolution constatée par la Mission du Comité des 24 dès cette date s'est poursuivie depuis et nous allons en récapituler les traits les plus saillants.

L'ÉVOLUTION ADMINISTRATIVE

Le Cocos (Keeling) Islands Act de 1955, amendé successivement jusqu'en 1979, demeure le fondement des systèmes administratif, législatif et judiciaire de l'archipel. Le Territoire relève du Département australien de l'intérieur et de l'environnement. Le Cocos (Keeling) Act donne pouvoir au Gouverneur Général du Commonwealth australien d'assurer par ordonnances la paix, l'ordre et le bon gouvernement sur le Territoire. Il peut aussi modifier ou suspendre les lois en application relevant des dispositions de l'Acte. Il désigne l'Administrateur du Territoire.

Les départements (Ministères) australiens des Transports, du Logement et de la Construction, de la Science et de la Technologie ainsi qu'un service d'intendance gouvernementale (Commonwealth Accommodation and Catering Services Limited) assurent le fonctionnement de divers équipements avec 36 personnes en 1981. L'ordonnance sur le gouvernement local de 1979 a permis la mise en place, dès le 25 juillet 1979, du premier conseil consultatif intérimaire élu. Le second a été élu le 20 octobre 1979 par tous les Cocos Malay résidents âgés de 18 ans et plus.

Le conseil exerce des responsabilités dans de nombreux domaines à l'intérieur de l'île Home, où réside la communauté Cocos Malay, et de son village (Kampong). Il conseille l'administrateur sur toute autre matière relative au Territoire et émet des avis sur la législation qui lui est proposée.

Un amendement de l'ordonnance, en préparation en juin 1981, prévoyait d'étendre l'autorité municipale du Conseil à l'ensemble de l'île Home et de permettre l'intégration du Kampong et du domaine de la coopérative dans une seule zone municipale. Ces dispositions étaient vraisemblablement destinées, entre autres, à mettre fin aux interférences existant encore, en 1980, entre la communauté malaise et son ancien tuteur.

Sur le plan judiciaire, le Chef Juge de la Cour Suprême du Northern Territory australien (Darwin) était aussi, depuis 1980, juge de la Cour Suprême du Territoire. Tribunal d'Instance, Justice de Paix et Coroner existaient également.

Il est enfin intéressant de noter, au chapitre de la législation locale, que la section 18 du Cocos (Keeling) Act stipule que les institutions, coutumes et usages des résidents Malais du Territoire devront, dans le cadre des lois en vigueur, être autorisées à se maintenir.

On rapprochera cette disposition de l'étonnante répartition de la population qui persistait à South Keeling, principal et seul atoll habité, en 1981. Sur 569 habitants, 327, dont 312 Cocos Malay, habitaient essentiellement le Kampong de Home Island, au Nord-Est du fer à cheval formé par l'atoll - tandis que les 242 habitants européens de l'île Ouest (West Island) étaient installés à quelques 10 km, dans la zone de l'aérodrome et des services administratifs.

Les visites hebdomadaires du médecin, la venue quotidienne d'une quinzaine d'élèves malais à la nouvelle école secondaire de West Island et des rencontres sportives amicales paraissent les seules occasions formelles de rencontre entre les deux communautés, séparées en outre par la religion.

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Dans le domaine de l'économie et des activités, le fait essentiel a été la création, dès le 16 janvier 1979, de la Coopérative des travailleurs Cocos Malay, dirigée par un comité de 8 membres élus, et comprenant 142 membres. Le Gouvernement a loué les plantations de cocotiers à la coopérative pour un loyer nominal pendant une période de 10 ans, renouvelable deux fois dans les mêmes conditions. La coopérative organise la préparation du coprah. Elle décide, avec le conseil, de la répartition des bénéfices entre les membres sous forme de dividendes à la fin de chaque année. A la fin de 1980, les bénéfices de l'année 1979-80 (du 30 juin au 30 juin) ont été répartis ainsi : 6 000 A.S au Conseil, pour divers frais communs, 91 262 A.S. aux membres sous forme de dividendes. A titre indicatif, les recettes du Territoire en 1980-81 ont été de 756360 A S, les dépenses, de plus de millions de A S, dont 0,5 en salaires.

Il y a, à l'heure actuelle, environ 185 000 cocotiers en production, mais les arbres sont souvent vieux, menacés par les cyclones et par les ravages d'*oryctes rhinoceros L.* Un programme de régénération est en cours depuis 20 ans. L'archipel, qui exportait plus de 400 tonnes de coprah il y a dix ans à une date où, il est vrai, les cocos Malay étaient environ 400, n'en a exporté que 187 en 1980-81 (5).

Les perspectives de diversification sont très étroites. Un essai de fabrication de charbon de bois de coques de noix (pour la production d'un carbone industriel spécial) a eu lieu en 1981.

Un effort pourrait être tenté, en dépit de la médiocrité des sols, en direction des fruits et légumes dont la production notoirement insuffisante oblige à des importations régulières, et de l'élevage. La pêche est pourtant active dans le lagon, par l'autoconsommation familiale.

(5) Le tonnage des importations (surtout d'Australie et de Singapour) a atteint 4391 tonnes pour la même période (General Cargo).

La construction et l'entretien des bâtiments et infrastructures, le chalandage et la manutention, sont les autres activités donnant lieu à activité salariée que contrôle la coopérative.

Les travaux d'intérêt public et les constructions pour le compte du Gouvernement et de la Société Shell, distributrice des hydrocarbures, font l'objet de contrats avec la coopérative. Celle-ci reverse 10 % des sommes perçues au titre de ces travaux à un fonds communautaire. Elle gère également un magasin coopératif à Home Island.

Les salaires versés au titre des emplois fournis par ces travaux sont déterminés, en accord avec le Conseil, pour des semaines de travail de 40 heures. L'application des conventions du BIT signées par l'Australie était en cours d'étude en 1981. Le remplacement des jetons servant de monnaie aux Cocos Malay sous l'administration de Clunies-Ross par la monnaie australienne, à partir de septembre 1978, a rendu possible, entre autres, le fonctionnement de l'agence d'une banque de dépôts (Commonwealth Savings Bank).

On notera enfin que les expatriés employés dans les Services du Gouvernement sur l'île Ouest, dans le cadre de contrats de deux ans, ont leur propre boutique, gérée par la « Commonwealth Accommodation and Catering Services Ltd ».

L'ÉVOLUTION SOCIALE

Les logements du Kampong de Home Island sont en éléments préfabriqués de ciment, avec cuisine séparée. Ils ont été dotés de l'électricité en décembre 1979 et le système d'évacuation des eaux usées était en cours de réalisation en 1981. Chaque logement devait être pourvu d'un bloc sanitaire conçu pour servir d'abri le cas échéant en cas de cyclone (6).

L'eau potable est obtenue grâce à des points creusés jusqu'à la nappe, complétés par des citernes recueillant l'eau de pluie. Cette dernière solution est courante sur les atolls, alors que les Cocos paraissent au contraire favorisées, à ce titre, par l'existence d'une nappe exploitable par puits, avec les précautions indispensables pour éviter sa contamination par l'eau salée.

Les habitants du Kampong ne paient pas de loyer. L'électricité, les services municipaux sont également gratuits. Ils bénéficient des services d'un médecin assisté de sœurs infirmières qui dessert un petit hôpital (4 lits) assez bien équipé, installé à West Island. Dentiste et oculiste effectuent une visite annuelle depuis l'Australie.

Chacune des deux îles habitées possède enfin son club et ses installations sportives, théâtres d'une vie sociale où la ségrégation géographique

(6) Leur position en latitude vaut en effet aux îles un climat tropical océanique, tempéré sans doute par le souffle de l'alizé, mais dont les températures moyennes (maximum et minimum) oscillent entre 29° et 24°4. Ce climat est en outre relativement humide pour des îles basses (2000 m/m en 172 jours), où le risque cyclonique, quoique faible, (0,1 à 1 cyclone par an), impose des refuges surélevés contre l'action de la mer.

et ethnique a aussi sa dimension religieuse, puisque les Cocos Malay sont musulmans et pratiquent leur culte dans trois petites mosquées. Une station de radio locale s'efforce toutefois de rapprocher les deux communautés en diffusant des programmes locaux bilingues (le Coco Malay est un dialecte du Malais), aussi bien que des programmes de Radio-Australie et de la musique malaise:

L'éducation, gratuite et obligatoire de 6 à 15 ans depuis août 1980, peut aussi constituer une occasion de rapprochement. L'enseignement du Coco Malay comme langue de soutien a été rapidement institué dans les deux écoles primaires. Celle de West Island est doublée depuis 1980 d'un établissement d'enseignement secondaire fréquenté par 15 enfants de Home Island. Au total, la population scolaire regroupe 115 enfants en 1981. Un enseignement pour adultes a vu le jour. Il s'appuierait notamment sur l'utilisation de matériel audiovisuel d'origine malaise, soulignant ainsi la volonté du Gouvernement australien de se conformer aux dispositions par le Cocos (Keeling) Act et aux vœux de la mission du Comité des 24 (7).

Enfin, dans le domaine des autres services et des relations de l'archipel avec l'extérieur, les principales innovations ont été la création d'un Service postal autonome et un effort pour faciliter les contacts des insulaires avec le monde environnant.

Établi dès septembre 1979, le Service postal de l'archipel a été créé notamment pour procurer des ressources à ce jeune Territoire par l'émission et la vente des timbres-postes. Cette industrie classique des petits territoires a produit un bénéfice net de 280 000 A S dès les dix premiers mois de son activité et 43 timbres auraient été émis entre septembre 1979 et juin 1981.

LA FIN DE L'ISOLEMENT ET L'AVENIR DU TERRITOIRE

La desserte aérienne actuelle de l'archipel est assurée tous les 15 jours avec Perth par l'île Christmas, au moyen des B. 727 des compagnies intérieures australiennes TAA et ANSETT. La desserte maritime a lieu en fonction des besoins, et elle est organisée par le Gouvernement australien. Les tarifs aériens spéciaux dont bénéficiaient déjà en 1980 les résidents de l'archipel constituait une incitation à l'accroissement des contacts avec le monde extérieur dont la mission du Comité des 24 souhaitait l'élargissement. Celui-ci a été recherché par l'organisation d'un voyage en Australie pour les élèves de l'enseignement secondaire, ainsi que par l'aide financière du gouvernement australien pour faciliter le retour dans l'archipel de familles qui avaient été contraintes de le quitter après la deuxième guerre mondiale.

Après des années d'isolement difficiles à certains égards, mais où le stationnement de plus de 3 000 hommes de troupe avait permis aux Cocos

(7) Décidées en 1981, la construction d'un Musée sur l'île Home et d'un Centre Malais sur l'île West, vont dans le même sens. En fait, si les habitants descendent en majorité des travailleurs malais introduits au siècle dernier on trouve aussi parmi eux des traces d'ascendants Chinois, Javanais, Indiens, Cinghalais et même de quelques Africains de l'Est.

Malay de s'initier aux délices du marché noir et du système monétaire, le retour de l'archipel à la vie civile se fit en effet dans le contexte d'un surpeuplement inquiétant. Il comptait alors plus de 2 000 habitants (8). De 1948 à 1951 une émigration organisée en conduisit plus de 1 600 vers la province du Nord Bornéo qui devait devenir le SABAH, état de la Malaysia. De là, certains gagnèrent Singapour ou allèrent travailler à Christmas. En 1958 encore, 109 îliens partirent pour cette île à phosphate, autre Territoire australien de l'Océan Indien, situé entre les Cocos (Keeling) et Java. Par la suite il n'y eut plus d'émigration, mais elle reprit en 1975, directement vers l'Australie cette fois, à partir du moment où l'autorité des Clunies-Ross fut définitivement compromise. Près de 46 % de la population présente sur l'archipel en 1975 l'aurait ainsi quitté entre cette date et 1978 (9). Après cette date, les mouvements ont été rares et se sont mêmes inversés. Des retours d'anciens résidents, organisés avec le concours financier de la Coopérative depuis l'Australie et le Sabah, auraient accru la population Coco Malay de près de 10 % entre juin 1979 et juin 1981. Il est de fait que l'excédent des arrivées sur les départs en 1980-81 traduit ce mouvement.

Il est difficile en réalité de se faire une idée précise de la structure de la population Coco Malay, les chiffres publiés par le Gouvernement australien ne détaillant pas le groupe d'âge de 15-49 ans. Il ne semble pas qu'elle ait une structure de population à forte proportion de jeunes, caractéristique de nombre de pays du monde tropical. Les moins de 15 ans représentent à peine 22 %. Il est vrai, comme le rappelait Ch. Cadoux, que les Clunies-Ross, dans les dernières années de leur règne, contrôlaient jusqu'à la natalité.

Les résidents Cocos Malay étant citoyens australiens et ceux ayant quitté l'archipel avant son transfert à l'Australie pouvant le devenir sur simple demande, on peut se demander ce qui, en dehors de l'amour de la petite patrie, peut motiver les retours.

Il semble qu'il faille aussi en rechercher la raison dans les incitations matérielles, destinées notamment à redonner à l'archipel la main-d'œuvre qualifiée et la force de travail suffisante qui lui font défaut, au moins dans la phase actuelle. C'est ce qui ressort de la réponse faite par le Représentant permanent de l'Australie à l'ONU au rapport produit par la mission du Comité de décolonisation en 1980.

Dans ce texte, et dans une déclaration ultérieure faite le 18 juin 1981 devant le Sous-Comité sur les petits Territoires du Comité des 24, le représentant de l'Australie décrivait les efforts consentis par son pays dans les divers domaines politique, économique et social pour répondre aux vœux de la mission de l'ONU touchant notamment la diversification de l'agricul-

(8) 1913 : 795
1921 : 923
1946 : 1 660

Chiffres cités par HUGHES (J.S.) - Kings of the Cocos - op. cit.

(9) Department of Home Affairs and Environment - Cocos (Keeling) Islands Annual Report 1980-1981. Australian Government Publishing Service. Parliamentary Paper n° 44/1982. 36 p.

ture et le développement systématique de l'enseignement de la langue locale (et de sa transcription en caractères arabes). Il ramenait à de justes proportions l'importance des compagnies enregistrées localement et bénéficiant de l'exemption fiscale (10, toutes entièrement contrôlées, selon lui, par des résidents), et celle du rôle conservé par Clunies-Ross.

Selon ces déclarations, John Clunies-Ross, qui n'était membre ni du nouveau Conseil local, ni de la coopérative, n'exerçait plus que les prérogatives d'un citoyen ordinaire au sein de la population. Toutefois, la nature de ses nouvelles relations avec ses anciens administrés devait faire l'objet d'une investigation poussée (10).

Enfin, le représentant de l'Australie donnait au Comité de décolonisation de l'ONU la position de son gouvernement sur la question majeure, celle de l'autodétermination, à laquelle avait été sacrifié, au terme de 20 années de harcèlement, l'anachronisme que constituait la famille Clunies-Ross.

En réaffirmant qu'elle ne ferait rien pour forcer les Cocos Malay à exercer leur droit à l'autodétermination avant qu'ils n'en expriment eux-mêmes le désir, l'Australie réservait diplomatiquement ses propres droits sur l'archipel (11). Certes, celui-ci n'est pas Diego Garcia, mais les considérations stratégiques, dans le contexte des relations de l'Australie avec l'Asie du Sud-Est et surtout avec l'Indonésie, comme dans le contexte plus général de l'ensemble de l'Océan Indien, risquent de peser lourd dans l'avenir des Cocos (Keeling). Il sera intéressant à cet égard, d'observer la politique du nouveau Gouvernement travailliste qui a multiplié dans les premiers mois de son existence les prises de position en faveur de l'émancipation des Territoires encore dépendants, notamment dans le Pacifique, sans jamais aller toutefois jusqu'à mettre en jeu les véritables intérêts de l'Australie.

(10) Il faut croire que le Gouvernement australien, qui voulait en août 1983 acheter les 5 ha restant à l'ancien maître des îles et le faisait menacer d'expulsion par la Cour Suprême devant son refus, a fini par trouver des raisons suffisantes, et au besoin la raison d'État, pour écarter définitivement un symbole gênant.

(11) The (australian) government is actively and sincerely seeking to advance an act of self determination when the people indicate that they want one. But we shall not force them to exercise that right, nor shall we seek to impose any deadlines ».

(Déclaration du représentant de l'Australie devant le Comité des 24, le 23 octobre 1980).

C.E.R.S.O.I.

ANNUAIRE DES PAYS
DE L'OcéAN INDIEN
1981

J.-F. DUPON

NOUVELLES DES COCOS (KEELING)

8 16051 25